



Trilogie au SPIP 33 : « mépris des textes, mépris du dialogue social, mépris des agents »

Monsieur le Président

Le PV de carence que vous avez transmis aux organisations est illégal et contraire à tous les textes régissant le dialogue. Nous vous invitons à les relire, voire les lire.

Le contenu de la déclaration liminaire aurait mérité une réponse du président de CT et directeur départemental, le mépris affiché aux revendications des agents que nous représentons n'a d'égal que votre absence auprès des équipes.

Nous vous informons que la CGT insertion probation saisit la DI et ne se privera pas de saisir le TA afin que les règles du dialogue social soient respectées.

Les titulaires et suppléantes CGT IP